



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Debits de boissons

Question écrite n° 9662

Texte de la question

M Michel Crepeau attire l'attention de M le secretaire d'Etat aupres du ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, charge de l'enseignement technique, sur l'absence de formation specifique du personnel des cafes. Il lui demande si la creation d'un CAP de garcon-serveur pourrait etre envisagee dans un souci d'amelioration de la qualite de l'accueil offert a la clientele.

Texte de la réponse

Reponse. - La creation d'un CAP garcon-serveur est envisagee en liaison etroite avec les organisations professionnelles, depuis 1988. Les references de ce nouveau diplome (niveau de competence, contenu de la formation) sont en cours d'elaboration. La mise en place de cette nouvelle formation, qui devrait pouvoir etre preparee notamment par la voie de l'apprentissage, est prevue, en principe, a compter de 1990.

Données clés

Auteur : [M. Crpeau Michel](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9662

Rubrique : Hotellerie et restauration

Ministère interrogé : enseignement technique

Ministère attributaire : enseignement technique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 février 1989, page 696